

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 24 Janvier 2019  
Délibération n°20190124\_02

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 57

Absents : 17

- dont suppléés : 1

- dont représentés : 8

**Votants : 66**

- dont « pour »: 66

- dont « contre »: 0

- dont abstention : 0

**Objet : Compétence « EAU POTABLE » : décision de report du transfert de la compétence  
au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Le jeudi 24 Janvier 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 17 Janvier 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de RANVILLE-BREUILLAUD.

Présents : CAILLAUD Nadia - AYRAULT Jean-Paul - PARTAUD Xavier - BASSET Véronique – COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric – CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - LIOT Gérard - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte - BLANCHON Alain - GUYON Jean-Guy - RENON Jean-Michel - FLAUD Yves - CECCHIN Catherine - CHEMINADE Didier - TEXIER Didier - GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre - LEMAIRE Marie-Claude - CHABAUTY James - CORNU Jean-Pierre - BEAU Nathalie – RIVOLET Patricia – ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard - PELLETIER Dominique GIROUX-MALLOT Françoise - COLIN Jean-Pierre - BONNET Franck - CHARRIAUD Sébastien - BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - LHERIDEAU Daniel - BOURABIER Jacques - BOURIN Michel - GEOFFROY Françoise - DE LUSTRAC Jean-Marc - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André - POTEI Maryse - JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel – GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

PREVAUTEL Caroline représentée par son suppléant GRUEL Bruno

DURAND Jean-Louis (pouvoir à Franck BONNET)

BRUN Jackie (pouvoir à VIAUD Annette)

BERNARDAUD Thierry (pouvoir à CHABAUTY James)

EDRICH Patrick (pouvoir à LACOEUILLE Bernard)

ROUHAUD Henri (pouvoir à DANEDE Laurent)

SOURY Christine (pouvoir à JABOIN-VIGREUX Véronique)

VINCENT Gérard (pouvoir à PÉNAUD André)

CAMY Bruno (pouvoir à ROUMAGNE Magalie)

BOIREAUD Philippe - KAUD Pascal - THURU Marie-Danielle - SEVRIT Raymond

Absents non excusés : CRINE Jean-Jacques - BERTHAULT Patrick - BRUSCHINI Eliane - BUTON Sylviane.Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre

Objet : Compétence « EAU POTABLE » : décision de report du transfert de la compétence au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2020

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 ;

Vu la loi N°2018-702 du 3 août 2018 ;

M. le Président rappelle au conseil communautaire que la loi NOTRe a organisé le transfert des compétences Eau potable et assainissement aux communautés de communes ; celles-ci devenant des compétences obligatoires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il indique que la loi du 3 août 2018 permet aux communes de s'opposer à ce transfert de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et de reporter la prise de compétences au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il précise qu'il convient de se positionner au titre de la compétence « Eau potable ».

Ce report ne sera possible que dans la mesure où 25 % au moins des communes membres, représentant au moins 20 % de la population de notre communauté de communes ne s'y opposent par délibération avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Aussi, M. le Président propose de délibérer afin de s'opposer au transfert de la compétence « Eau Potable » à la communauté de communes à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et de soumettre cette proposition à l'ensemble des conseils municipaux des communes membres.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- ***S'oppose au transfert de la compétence EAU POTABLE à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2020, sous réserve de l'accord des communes à la majorité précitée.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Jean-Pierre de FALLOIS**

